

La Maison-Dieu, 153, 1983, 113-131

Paul DE CLERCK

PRIÈRE UNIVERSELLE ET APPROPRIATION DE LA PAROLE

LA prière universelle joue-t-elle un rôle dans l'appropriation de la Parole par l'assemblée? Telle n'est manifestement pas la fonction que le Concile lui a attribuée en la restaurant, et les premiers formulaires proposés, il y a une quinzaine d'années, ne se souciaient guère d'atteindre ce but.

Les raisons en sont évidentes. L'appropriation de la Parole est un souci nouveau; il ne s'est développé que ces dernières années, *après* que l'utilisation de la langue vivante ait fait mieux percevoir à quel point les chrétiens — plus précisément les catholiques — avaient été coupés des sources vives de l'Écriture. Les difficultés, multiples, rencontrées dans la mise en œuvre de la liturgie de la Parole ont fait saisir avec acuité qu'il ne suffisait pas qu'une péricope soit lue pour que l'assemblée entende, en ces mots, Dieu qui leur adresse une parole. On a beau dire que « la messe a toujours comporté des lectures de l'Écriture », les faits sont différents : depuis plus de dix siècles (le temps que s'enracinent quelques profondes habitudes), les fidèles n'entendaient plus la Bible dans la liturgie, puisqu'elle était lue à voix basse, ou dans une langue devenue inconnue. Ce qui explique les difficultés éprouvées par la restauration de

la liturgie de la Parole. Ce qui également a fait naître le désir de se réappropriier l'Écriture, manifesté par les requêtes de formation biblique, le souhait de « lecteurs » qui communiquent une Parole comme venant de Dieu, le besoin d'assimilation, d'intériorisation, de silence, une fois la Parole entendue, pour pouvoir l'écouter. Fait significatif : dès le passage à la langue vivante se sont élevées des voix demandant une certaine unification de la célébration, sous forme d'abord de « messes à thème », puis de liens à mettre entre la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique.

Voilà le contexte dans lequel la question énoncée au début de ces lignes a été envisagée ces dernières années et continue à se poser actuellement. Mais si la restauration de prière universelle, a-t-on rapidement préféré¹, « au cours de la lecture de la Parole, c'est aussi parce qu'elle est d'abord et avant tout une prière. Prière commune, a-t-on dit d'abord, prière universelle, a-t-on rapidement préféré¹ « au cours de laquelle des supplications sont faites pour les divers besoins de l'Église, surtout de l'Église universelle, et ceux du monde entier »². De soi donc, rien ne l'oriente vers la reprise de la thématique biblique, sinon sa place, après les lectures et l'homélie.

Poser la question des liens entre la prière universelle et la Parole, ce n'est aucunement prétendre que la première doive servir à l'appropriation de la seconde, comme si c'était là sa finalité exclusive. Mais il n'est pas rare que la prière universelle soit construite à partir des réalités évoquées dans les lectures ; l'évolution, on le verra, va même dans ce sens. L'objet de cet article est donc de s'interroger sur la prière universelle en tant qu'elle s'inspire effectivement de la liturgie de la Parole, qu'elle en reprend les thèmes et contribue ainsi à leur intériorisation. On

1. « Ce terme a été choisi parce qu'il évite toute équivoque et semble, mieux que tout autre, orienter, dès l'abord, sur une des caractéristiques essentielles de l'*oratio fidelium* », CNPL, *Prière universelle*, Paris: 1966, p. 9, note 2.

2. *Ib.*, p. 9, sous le titre « définition ».

décrira d'abord l'évolution qu'ont connue à ce propos les formulaires proposés depuis vingt ans pour la prière universelle, puis on envisagera les problèmes posés, à la conception même de la prière universelle et à la structure de la messe, par les liaisons (dangereuses?) qu'elle entretient de plus en plus intimement avec la première partie de la célébration.

I. L'ÉVOLUTION DE LA PRIÈRE UNIVERSELLE DEPUIS VINGT ANS

Les premiers souhaits de restauration de la prière des fidèles datent des années cinquante³, mais c'est vers 1960 que des propositions concrètes sont publiées, notamment par le P. Molin⁴. Les Pères de Vatican II s'appuient sur cette documentation pour remettre en vigueur la prière universelle ; ils écrivent :

« La "prière commune" ou "prière des fidèles" sera rétablie après l'évangile et l'homélie, surtout les dimanches et fêtes de précepte, afin qu'avec la participation du peuple, on fasse des supplications pour la sainte Église, pour ceux qui détiennent l'autorité publique, pour ceux qui sont accablés par diverses nécessités, et pour tous les hommes et le salut du monde entier⁵. »

3. B. OPFERMANN, « Um die Erneuerung des Fürbittengebetes in der Messfeier », dans *Bibel und Liturgie* 18 (1951), 243-248 ; P.-M. GY, « Signification pastorale des prières du prône », dans *La Maison-Dieu* 30 (1952), 125-136 ; J. GÜLDEN, « Das allgemeine Kirchengebet in der Sicht der Seelsorge », dans F.X. ARNOLD — B. FISCHER, *Die Messe in der Glaubensverkündigung*, Fribourg, 1953, 337-353 ; O. DIETZ, « Das allgemeine Kirchengebet », dans *Leiturgia*, t. 2, Cassel, 1955, 417-451.

4. J.-B. MOLIN, « L'« oratio fidelium », ses survivances », dans *Ephemerides liturgicae* 73, (1959), 310-317 ; « Comment redonner pleine valeur aux prières du prône », dans *Paroisse et liturgie* 42 (1960), 285-300. J.-B. MOLIN et Th. MAERTENS, *Pour un renouveau des prières du prône*, (Collection « Paroisse et liturgie », 53) Bruges, 1961.

5. Constitution sur la liturgie, n° 53.

On reconnaît là, en des formulations traditionnelles, les quatre directions principales de la prière universelle, qu'une série de documents ultérieurs préciseront et s'appliqueront à mettre en œuvre⁶. Opérons un sondage parmi ceux-ci, pour nous donner une idée plus concrète de l'évolution qu'a connue la prière universelle depuis le Concile.

Trois recueils de textes

a) CNPL, *Prière universelle*, Paris: 1966, 322 p.

Pour que les décisions conciliaires prennent corps, les responsables pastoraux ont publié des matériaux à l'usage des assemblées. Ce livre est un gros recueil de formulaires tout préparés, précédés d'une introduction où l'on explique en quoi consiste cette « nouveauté » qu'est la prière universelle. Sous le titre « Que sont les intentions ? », on lit : « Toute prière universelle doit normalement comporter quatre grands chefs de demande :

I) L'une ou l'autre intention de l'Église entière (...)
 II) Les affaires publiques de la nation et du monde (...)
 III) Ceux qui souffrent (...)
 IV) L'assemblée elle-même et la communauté chrétienne locale (...). » On n'y souffle mot d'un rapport avec les lectures bibliques.

Le recueil, cependant, classe les formulaires proposés en suivant l'année liturgique (temporel et sanctoral), mais la relation qu'ils entretiennent avec elle est plutôt celle d'une thématique générale (l'attente du Seigneur, pendant

6. Notamment la brochure publiée par le *Consilium* à l'intention des Conférences épiscopales, *De oratione communi seu fidelium. Eius natura, momentum ac structura. Criteria atque specimina ad experimentum coetibus territorialibus Episcoporum proposita*, Cité du Vatican, 1965, 1966². Traduit partiellement dans *La Documentation Catholique* 62 (1965) n° 1445, c. 593-602. Les quatre chefs de demande sont aussi indiqués dans la *Présentation générale du Missel romain*, n° 46.

l'Avent) qu'une reprise nette des lectures⁷. La construction « pour... afin que... », appelée « forme complète » (p. 12), y domine nettement; jointe à l'insistance sur les quatre chefs de demande, elle fait en sorte que l'assemblée est invitée à prier surtout pour les autres, ce qui provoque une forte impression d'extériorité⁸. Après l'introduction sont présentés des « formulaires généraux, utilisables en tout temps »; certains sont repris et adaptés des liturgies anciennes (liturgie de saint Jacques, oraisons solennelles...); toutes les demandes sont polarisées par des besoins, par des catégories de personnes pour qui il semble plus nécessaire de prier. La plupart des intentions de ce recueil sont bâties sur le type invitatif, adressées à l'assemblée.

b) *Nouveau Missel des Dimanches*

D. Dufrasne a publié une analyse très intéressante de *La « préparation pénitentielle » dans le Nouveau Missel des dimanches (1970-1980)*⁹. On pourrait faire pareil pour la prière universelle; dans le cadre de cet article cependant, on n'effectuera qu'un rapide sondage.

7. Une telle reprise se rencontre cependant parfois; ainsi, au deuxième dimanche après la Pentecôte, où on lisait la parabole des invités remplacés par les pauvres (Lc 14, 16-24), on priait

« Pour tous les non-pratiquants,
afin que le souci de leur travail, de leur plaisir,
ou de leur bien-être
ne les empêche pas d'entendre
l'invitation du Christ,
prions le Seigneur » (p. 139, I, 2).

8. Une des demandes les plus typiques en ce sens est sans doute celle-ci, proposée pour la fête de l'Ascension :

« Pour les militants du marxisme,
afin qu'ils comprennent que notre espérance du ciel
soutient aussi nos efforts pour le progrès social,
prions le Seigneur » (p. 127, II, 3).

Les militants sont souvent cités dans ce recueil, cf. tables.

9. *Communautés et liturgies*, 1980, n° 4, 296-319.

Dans cette publication dont on connaît le succès, « il faut attendre la cinquième année (1974) pour voir apparaître quelques timides essais de *préparation pénitentielle* : quatorze, dont plus de la moitié (huit) prennent place aux jours de fête »¹⁰. La prière universelle dut même attendre une année de plus¹¹. En 1975, le Missel offre dix-neuf suggestions d'intentions. Ce ne sont jamais des formulaires complets ; la plupart sont introduits par : « Nous pouvons prier pour. » Situés juste après l'évangile, ils s'inspirent des réalités évoquées dans la Parole, sans oublier les quatre orientations de demande ; ainsi, le deuxième dimanche de Pâques, après avoir entendu l'évangile de Jn 20, 19-31,

« on peut prier pour :

- l'Église : qu'elle sache proclamer la Résurrection, en paroles et en actes.
- les mouvements politiques : qu'ils travaillent aux vraies libérations de l'homme.
- tous les hommes : qu'ils découvrent le sens de leur vie » (p. 207).

Les parutions ultérieures ont amplifié le mouvement. L'édition 1977 comporte trente-neuf suggestions pour la prière universelle. Celle de 1981, cinquante-neuf, qui confirment les orientations décelées en 1975 : pour formuler les intentions, on part de la Parole entendue, et l'on quitte les expressions stéréotypées, sorties des formulaires anciens, pour couler la prière en un langage plus actuel et rejoindre les préoccupations d'aujourd'hui. Ainsi, au deuxième dimanche de l'Avent, après Is.11, 1-10 ; Rm 15, 4-9 et Mt 3, 1-12,

« Nous pouvons prier, dans l'espérance :

- pour que notre monde ne se résigne pas à la violence et à l'injustice ;

10. *Ibid.*, p. 297.

11. Les *Notes de pastorale liturgique*, qui présentent en chaque cahier des suggestions pour la liturgie dominicale, proposent des textes de prière universelle depuis 1973 (n° 101, début de la « nouvelle série »).

- pour que soient accueillis en frères ceux qui sont d'une autre race ;
- pour ne pas juger selon nos catégories partisanses, mais à la lumière d'un Évangile ouvert à tous » (p. 18).

c) N. BERTHET-R. GANTOY, *Intercessions pour dimanches et fêtes*, (Coll. « Vivante liturgie », 95), Paris, Centurion, 1980, 266 p.

Tirant les leçons de quinze années d'expérience, les deux auteurs présentent des prières universelles pour chaque dimanche de l'année et pour certaines fêtes de saints. On se plaira, au passage, à souligner la qualité du langage, évocateur, et la grande diversité de conception des formulaires.

Dans l'introduction, les auteurs s'expliquent sur leurs options. Ils évitent expressément la forme « Pour... afin que... », vu l'embarras qu'elle suscite (« En effet, que demander dans bien des cas qui pourtant nous tiennent à cœur ? ») ; de plus, « cette manière d'intercéder, surtout habituellement, peut donner à penser que nous nous déchargeons sur Dieu de toutes les tâches » (p. 6). Il s'ensuit assez naturellement que l'on prie plus souvent pour nous que pour les autres, pour notre conversion plutôt que pour des personnes ou des besoins qui nous sont étrangers ; ou alors l'assemblée est invitée à prier « pour ceux qui... », formulation ouverte qui laisse la liberté à chacun de s'y ranger ou pas. Exemple assez typique, voici la prière proposée pour le 4^e dimanche de Carême, C, après l'évangile de « l'enfant prodigue » :

« Chaque jour,
des enfants quittent la maison familiale,
partent au loin pour vivre leur vie,
et ne trouvent que misère et déception.

*Seigneur, ouvre nos bras
et nous accueillerons.*

*Seigneur, mets dans nos voix
La parole du pardon.*

Chaque jour,
des parents, des époux,
attendent un signe de vie de celui qui est parti.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
des fils prodigues reviennent chez eux,
inquiets de l'accueil qui leur sera réservé.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
des fils aînés s'indignent de l'accueil fait aux prodigues,
et refusent de participer à la fête des retrouvailles.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
des hommes et des femmes sortent de prison,
ne sachant à quelle porte amicale frapper.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
des enfants sont chassés de la maison,
des vieillards et des malades sont mis à l'écart.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
des foyers, des institutions, des pauvres,
accueillent ceux dont personne ne veut :
vieillards et handicapés physiques ou mentaux,
prostituées, drogués, prisonniers libérés,
épaves ou victimes de notre société.
Seigneur, ouvre nos bras...

Chaque jour,
aujourd'hui,
le Seigneur nous accueille,
nous...

(un instant de silence)

tels que nous sommes.

Seigneur, ouvre nos bras... » (pp. 52-53.)

Seconde option, qui concerne immédiatement la question abordée en cet article : « les *Intercessions* proposées dans ce volume sont toujours directement et explicitement inspirées par les textes scripturaires de chaque dimanche ». Choix dûment motivé : « Dans la dynamique de la célébration, la prière universelle vient après la proclamation de l'Écriture dont l'homélie a dit : "Cette Parole est pour nous aujourd'hui." Du simple point de vue de la cohérence de la célébration, l'intercession doit par conséquent s'articuler sur ce qui la précède. Mais il y a une raison bien plus fondamentale.

« La prière, ici surtout, est réponse à ce que Dieu prend l'initiative de nous dire par la voix de ses messagers : les prophètes, les apôtres, le Christ. L'écoute attentive de l'Écriture fait songer à telles ou telles situations dans lesquelles se trouvent impliqués les hommes ou certains d'entre eux, les croyants, l'Église, les fidèles réunis pour la liturgie, etc. » (p. 9).

La dernière phrase le dit clairement : c'est « l'écoute attentive de l'Écriture » qui suggère telle ou telle prière, plutôt que la grille des quatre grands chefs de demande indiqués par la Constitution conciliaire. En conséquence, les auteurs offrent pour chaque dimanche au moins trois textes de prière universelle, inspirés par les lectures différentes des années A, B et C. Ils abandonnent le cadre des quatre orientations de la prière universelle, car il leur semble que l'on a forcé le sens de cette recommandation jusqu'à en faire une rubrique. « En outre, l'expérience montre qu'à vouloir s'en tenir à un seul modèle, on tombe très vite dans la routine, la lassitude, l'artificiel » (p. 10). Dans la foulée de leurs options, ils privilégient assez naturellement le type invocatif, adressé directement à Dieu. Voici ce que cela donne au 2^e dimanche de Carême, A, après l'évangile de la transfiguration :

« Cet instant de bonheur,
ce moment de grâce,
cet éclair de certitude,
combien nous aimerions les garder, les prolonger...
Mais Dieu nous dit : "Pars, va." »

Quand la voix du Père nous fait peur,
Jésus, reste avec nous.

Sur les chemins de la vie

Sois ma lumière, Seigneur (H 64).

Cet instant de bonheur,
ce moment d'intimité,
combien nous aimerions les protéger, les prolonger...
Mais Dieu nous dit : "Prends ta part de souffrance pour
l'annonce de l'Évangile."

Quand nous avons peur d'affronter le jugement des autres,
Jésus, reste avec nous.

Sur les chemins de la vie...

Cet instant de bonheur,
ce moment de calme,
combien nous aimerions les conserver, les prolonger...
Mais Dieu nous dit : "Celui-ci est mon Fils bien-aimé,
écoutez-le."

Quand nous avons peur de te suivre là où souffrent nos
frères,

Jésus, reste avec nous.

Sur les chemins de la vie... » (p. 43).

Sans que les auteurs ne définissent théoriquement la prière universelle comme lieu d'appropriation de la Parole, ils souhaitent très clairement qu'elle y contribue. Leurs formulaires contiennent tous un écho des textes bibliques, ils en constituent des reprises priantes, ils concourent à leur intériorisation.

Évolution des conseils donnés aux pasteurs

Si l'on quitte ce sondage dans les textes pour chercher ce qui est conseillé aux pasteurs dans les revues ou les manuels de pastorale liturgique, on constate la même évolution ; là aussi la Parole entendue au cours de la première partie de la célébration est présentée comme une des sources d'inspiration pour composer la prière universelle.

Abordant « le contenu de la prière universelle », le P. Molin cite d'abord « les quatre chefs de demande », puis « trois points de départ concrets :

- a) les *événements* locaux, nationaux ou mondiaux (pas nécessairement les plus sensationnels) ;
- b) les *textes* de la parole de Dieu du jour (en tant qu'ils éclairent des situations d'aujourd'hui) ;
- c) l'*homélie* du célébrant (en tant qu'à la lumière du texte, elle suggère une révision d'action) »¹².

Les quatre orientations de prière restent les références premières, ainsi que les événements ; mais elles sont maintenant présentées à la lumière des textes bibliques et de l'homélie qui les actualise. Quand on sait le rôle joué par le P. Molin dans la restauration de la prière universelle, on repère ici une évidente évolution.

De même, dans le cahier des *Notes de pastorale liturgique* intitulé « *Faites vos demandes. Litanies et intentions de prière* » (n° 141, août 1979). Au chapitre 3, « Préparer la prière universelle », on lit : « Il faut d'abord amener les matériaux qui serviront à la construction de la prière. Ils sont fournis par :

- la Parole de Dieu,
- la vie du monde et de l'Église,
- la vie de la communauté. »

On ne cite plus ici l'homélie, mais la Parole de Dieu vient en tête, comme source inspiratrice. Développant ce point, les auteurs écrivent : « Il faut d'abord lire les textes du jour. Quelle est la Parole qui, ce jour-là, va former, unir et nourrir la communauté, la Parole qui va susciter la réponse ? »

Que deviennent alors les besoins du monde ? La revue perçoit la difficulté, et poursuit : « C'est en pensant au travail de préparation que nous parlons de lectures comme *matériaux* et en premier lieu. En fait, ce n'est pas très juste.

12. J.-B. MOLIN, « La prière universelle », dans J. Gelineau, *Dans vos assemblées. Sens et pratique de la célébration liturgique*, t. 1, Paris, Desclée, 1971, 248-249.

Les vrais matériaux sont les besoins des hommes. La Parole de Dieu est la semence ; c'est pour la terre que nous prions. Les matériaux sont des personnes.

Mais les lectures à la fois *suscitent* la prière, peuvent *l'orienter et aider à la formuler* » (p. 18).

On peut conclure cette première partie. Le Concile a restauré la prière universelle. Qui dit restauration évoque la reprise de traditions anciennes. Assez normalement, les premiers exemples de prières universelles postconciliaires ont puisé leur inspiration dans les formulaires anciens, qui sont sans rapport avec des péricopes bibliques. Le modèle unique fut celui des « quatre chefs de demande ». A l'expérience cependant, dans une liturgie célébrée aujourd'hui en langue vivante, le besoin d'unité s'est fait sentir : une « cohérence » de la célébration est souhaitée partout, ce qui fait écrire à N. Berthet et R. Gantoy : « l'intercession doit par conséquent s'articuler sur ce qui la précède » (p. 9). Dans cette perspective, la prière universelle contribue effectivement à l'appropriation de la Parole. Une synthèse paraît aujourd'hui s'élaborer entre « les quatre chefs » et l'inspiration biblique : dans ce que proposent les *Notes de pastorale liturgique* par exemple, les lectures sont considérées comme le « matériau » premier, sur lequel on pose la grille des quatre orientations de prière, pour formuler des intentions qui reprennent la thématique biblique tout en conservant leur finalité de prière à ouverture universelle.

Cette évolution est-elle justifiée ? Pour répondre à pareille question, le seul critère véritable semble être la prise en considération de l'ensemble de la célébration, qui sera envisagée à l'instant. L'histoire seule n'est pas une norme suffisante. Il est vrai que les formulaires anciens qui nous sont parvenus mentionnent des besoins et des personnes, et ne tiennent aucun compte des lectures qui ont précédé ; ce sont des textes fixes, comme les litanies orientales, ou comme les prières du Canon. D'autres manières de faire ont-elles existé ? Dans l'état actuel de la documentation, à vrai dire, rien ne le laisse supposer. Par ailleurs, c'est la définition même d'un formulaire : une fois

mis par écrit, il ne bouge plus. Il ne paraît cependant pas justifié de condamner, à partir de l'histoire, une évolution ressentie aujourd'hui comme nécessaire en fonction de besoins bien différents de ceux d'autrefois. Il faut reconnaître aussi que les « quatre chefs de demande » indiqués par le Concile apparaissent, aux yeux de l'histoire, comme un garde-fou qui évite de retomber dans les particularismes et les intentions à courte vue ; mais il faut l'envisager comme une orientation, non comme un carcan.

II. FONCTION DE LA PRIÈRE UNIVERSELLE DANS LA CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

Il n'entre pas dans le propos de cet article d'envisager les problèmes *théologiques* soulevés par la prière de demande en général, et la prière universelle en particulier. La critique est fréquente envers ces formes de supplication, et elle est nécessaire ; la prière elle aussi doit être constamment évangélisée. Il suffira d'énoncer ici les deux règles d'or en ce domaine :

1. L'essentiel est de savoir à *qui* l'on s'adresse, en priant : au Dieu de Jésus Christ, qui sait ce dont nous avons besoin avant que nous le lui demandions (Mt 6, 8). La prière ne consiste pas à faire appel à l'Ordinateur central lorsque nous nous trouvons devant un problème que nous ne parvenons pas à résoudre. L'adresse, le mouvement de la prière est plus important que son objet ; elle est d'abord relation à quelqu'un, demande à plutôt que besoin *de*.
2. Selon les critères évangéliques, toute demande est légitime pourvu qu'elle soit celle d'un croyant s'adressant à son Père. « Tout ce que vous demandez en priant, croyez que vous l'avez reçu, et cela vous sera accordé » (Mc 11, 24). Ce qui accentue la difficulté ressentie par rapport à de nombreux textes qui invitent à prier *pour...*, dans une formulation qui accuse l'extériorité ; on se demande parfois qui, dans l'assemblée, habite de telles prières. On ne peut qu'appuyer l'insistance de

Ch. Wackenheim demandant que la prière d'intercession soit précédée d'un temps d'intériorisation, et qu'elle jaillisse sous l'action de l'Esprit Saint¹³.

La prière universelle, « réponse » à la Parole ?

Au plan *liturgique*, l'évolution constatée dans la conception récente de la prière universelle pose le problème de sa place et de sa fonction dans la dynamique de la célébration eucharistique. Pour justifier leurs prises de position, les auteurs la présentent fréquemment comme la *réponse* de l'assemblée à la Parole entendue.

Ainsi le P. Nocent, après avoir rappelé le déroulement de l'action eucharistique décrite par Justin (écoute de la Parole de Dieu, réponse des chrétiens, homélie, prière commune de l'assemblée), poursuit en ces termes :

« On ne peut se contenter, semble-t-il, de voir dans cette structure une simple ordonnance rituelle en continuité avec le rituel de la synagogue, mais on est en droit d'y découvrir une théologie. Car c'est après avoir été nourri de la Parole de Dieu que le peuple rassemblé crie sa prière. Y voir seulement une finale conventionnelle de la célébration de la Parole, à la manière d'une prière qui termine une leçon de catéchisme, serait restreindre la portée de cette invocation communautaire. Cette grande prière du peuple chrétien est le fruit et l'aboutissement de l'activité dynamique de la Parole de Dieu proclamée et reçue. Elle est un jaillissement de vie, un effet de l'actuelle présence du Seigneur qui aujourd'hui a parlé et auquel on répond en priant (...). Ce n'est donc pas l'effet d'un simple hasard, si cette prière fait suite à la liturgie de la Parole et cette place n'est pas indifférente¹⁴. »

13. Ch. WACKENHEIM, « La prière publique d'intercession : questions et propositions », *Communautés et liturgies*, 1976, n° 6, 493-503. Lire aussi L. MORARD, « La prière litanique. Réflexions sur la prière chrétienne », *La Maison-Dieu* 135 (1978), 46-55.

14. A. NOCENT, « La prière commune des fidèles », *Nouvelle Revue Théologique* 86 (1964), 948-964 (ici p. 950).

Cet article bien documenté, écrit au moment même où la prière universelle était promulguée par le Concile, a eu beaucoup d'influence. Mais ceux qui l'ont repris n'ont pas tous saisi que l'auteur réagissait surtout contre le déplacement de la prière universelle au début de la messe (*Kyrie*), déplacement dont on pensait alors qu'elle avait jadis été victime¹⁵. Ceci a contribué à majorer la portée théologique que le P. Nocent attribuait à la place de la prière universelle.

Dans la ligne de leur option, N. Berthet et R. Gantoy écrivent pour leur part : « la prière (universelle), ici surtout, est réponse à ce que Dieu prend l'initiative de nous dire par la voix de ses messagers » (p. 9).

D'autres écrivent que la prière universelle est la conclusion de la liturgie de la Parole ; il est donc tout normal qu'elle s'inspire de celle-ci¹⁶.

On comprend bien les raisons d'une telle manière de voir. Traitant de la prière universelle, les auteurs ont le souci de justifier son importance ; ils le font, très simplement, en la présentant comme une réponse à la Parole. Une telle justification est amplifiée dans l'évolution constatée ci-dessus, puisque la prière universelle est construite en écho aux lectures du jour.

Mais il faut attirer l'attention sur les conséquences implicites de cette conception et sur les glissements qui s'opèrent actuellement. Présenter la prière universelle comme la réponse à la Parole, c'est creuser plus profondément encore le fossé si souvent ressenti entre la liturgie de la Parole et l'eucharistie. Que devient l'action, la prière eucharistique, lorsque tout donne à croire que la réponse à la Parole a déjà été faite dans la prière universelle ? Définir

15. Ce « déplacement » a été imaginé par Dom CAPELLE dans son article « Le Kyrie de la messe et le pape Gélase », *Revue bénédictine* 46 (1934), 126-144 (repris dans ses *Travaux liturgiques*, t. 2, Louvain, 1962, 116-134) ; tous les manuels en font mention. Il est infiniment probable que ce déplacement n'a jamais eu lieu, cf. P. DE CLERCK, *La « prière universelle » dans les liturgies latines anciennes*, Munster, 1977, 282-295.

16. Ainsi J. HERMANS dans son commentaire du nouvel *ordo missae* : *De liturgie van de eucharistie*, Bruges-Nimègue, 1979, 241-242.

celle-ci comme la conclusion de la première partie de la messe, c'est se rendre plus difficile encore l'entrée dans la seconde et la compréhension du lien entre les deux. On s'interroge sur l'appropriation de la Parole dans la prière universelle ? N'est-ce pas plus fondamentalement sur la prière eucharistique que cette interrogation devrait porter ? Les liturgistes savent depuis longtemps la difficulté que représente dans la dynamique de la célébration la position du *Credo*, lui aussi présenté parfois comme la réponse de foi donnée par l'assemblée qui a entendu la Parole^{16bis}. Faut-il renforcer l'obstacle en parlant de la prière universelle dans les mêmes termes ?

Pour éclairer le débat, on se souviendra d'abord que, si les livres liturgiques présentent aujourd'hui la prière universelle dans le cadre de la liturgie de la Parole, les témoignages de Justin et de la *Tradition apostolique* en font nettement le début de la liturgie eucharistique. Justin raconte qu'après le baptême, on conduit le baptisé « dans le lieu où sont assemblés nos frères. Nous faisons avec ferveur des prières communes... Quand les prières sont terminées, nous nous donnons le baiser de paix. Ensuite, on apporte à celui qui préside l'assemblée des frères du pain... » (1^{ère} Apologie, 65, 1-3). Le changement de lieu indique nettement le début d'une nouvelle action. Même description chez Hippolyte, qui note : « (après le baptême), ils prieront désormais ensemble avec tout le peuple ; car ils ne prient pas avec les fidèles avant d'avoir obtenu tout cela » (n° 21, Botte 55). C'est clairement le sens de l'expression « prière des fidèles », au moins en Orient : lorsque les catéchumènes et autres « indignes » ont quitté la synaxe, les fidèles prient entre eux. « Fidèles » a ici le sens originel de « ceux qui ont la foi, ceux qui ont reçu le baptême, sacrement de la foi » ; le terme n'est pas pris à l'intérieur de l'opposition moderne entre fidèles et prêtres, qui pour sa part a tant contribué au succès de la « prière des fidèles » lors de sa restauration !

16 bis. *Présentation générale du Missel Romain*, n° 43.

Ce rappel nous invite à ne pas établir de séparations tranchées. Si la distinction entre liturgie de la Parole et liturgie eucharistique est clarifiante, rien ne sert de les figer en deux blocs distincts. On ne ferait que rendre plus difficile le mouvement d'ensemble de la célébration eucharistique.

On peut aussi s'interroger sur le bien-fondé de la messe présentée comme un dialogue où Dieu parle et où l'assemblée répond, que la réponse soit identifiée à la profession de foi, à la prière universelle ou à la prière eucharistique. O. Nussbaum a énoncé sur ce point des remarques pertinentes¹⁷. Il importe au moins de distinguer deux plans : au niveau théologique, Dieu est l'initiateur de la prière eucharistique autant que de la Parole qu'il nous adresse ; au niveau liturgique, les éléments se répondent les uns aux autres, dans un rythme où interviennent lectures, chants, dialogues, acclamations, prières... Ici aussi, vouloir circonscrire la prière universelle en en faisant *la* réponse à la Parole entendue ne s'avère aucunement fondé, et néfaste à la dynamique générale de la célébration.

Bref, si la nécessité apparaît aujourd'hui d'unifier l'ensemble de la célébration autour des thèmes centraux des lectures, si la prière universelle est prise dans ce mouvement et contribue à l'appropriation de la Parole, il faut se méfier de justifications théoriques hâtives et mal fondées. Affirmer que l'intériorisation de la Parole est son but, c'est ne pas la respecter dans sa finalité première de *prière* ; c'est l'instrumentaliser et risquer qu'elle soit utilisée à taper encore une fois sur le même clou, fût-ce d'une manière plus subtile que dans l'homélie. La définir comme la réponse à la Parole ou comme la clôture de la première partie de la célébration mène, par ailleurs, à marquer davantage la séparation entre les deux parties de la messe ; leur distinction, nous allons le voir, est suffisante sans l'accentuer encore.

Ces motifs mènent à préférer des raisonnements plus sobres, qui ne figent pas ce qui doit garder la souplesse

17. O. NUSSBAUM, « Die Messe als Einheit von Wortgottesdienst und Eucharistiefeier », *Liturgisches Jahrbuch* 27 (1977), N° 3, 136-171.

d'une action commune. A la suite des directives du *Consilium*, l'introduction du recueil du CNPL écrivait en 1966 :

« A la messe, la prière universelle occupe une place éminente, en étant comme la charnière entre les deux parties de la messe. Elle conclut en effet la liturgie de la Parole, dans laquelle sont rappelées les merveilles divines et la vocation des fidèles ; et elle introduit à la liturgie eucharistique en énonçant quelques-unes des intentions tant universelles que particulières pour lesquelles le sacrifice va être offert » (p. 15).

Dans ce mouvement, la prière universelle peut fort bien offrir un écho supplicatif aux lectures du jour, et contribuer à leur intériorisation.

Litanie pénitentielle, prière universelle, prière eucharistique

S'il est satisfaisant de concevoir la prière universelle comme une charnière, il faut cependant remarquer que cette pièce de menuiserie sert à agencer deux éléments distincts. On voudrait, avant de terminer cet article, montrer que l'évolution de la prière universelle rejaille nécessairement sur l'ensemble de la célébration.

Sa restauration, d'abord, et les questions qu'elle a posées depuis lors, font apparaître plus manifestement que les deux parties de la messe ont eu autrefois une existence autonome, et qu'elles proviennent de sources différentes. Car si une prière d'intercession conclut fort bien une liturgie de la Parole, il faut avouer que sa nécessité, à cette même place, est beaucoup moins évidente lorsqu'une eucharistie vient la suivre. Ces problèmes se sont déjà posés naguère, avec le développement des intercessions à l'intérieur de l'anaphore. Il est possible de justifier ces dernières, en considérant que le passage de l'action de grâce à la demande est un mouvement assez normal, surtout dans une action mémoriale. Mais au plan historique, il faut le constater : les premières prières eucharistiques qui nous sont parvenues ne comportent pas ou presque d'intercessions, alors que celles-ci ont envahi les

anaphores ultérieures ; le développement de l'épiclèse est sans doute en partie responsable de cette évolution. En Occident, dans une liturgie dont une des règles majeures a été la sobriété, les intercessions anaphoriques, en s'amplifiant, l'ont emporté sur la prière universelle, qui est tombée en désuétude. On ne connaît pas les raisons précises de cette disparition ; mais est-il indû d'avancer, à titre d'hypothèse, cette raison d'ordre structural ?

Dans cette perspective, on saisit que la restauration d'un élément comme la prière universelle ne peut manquer d'avoir une répercussion sur l'ensemble de la célébration. D'autant plus que la réforme liturgique a instauré également, au début de la messe, une litanie pénitentielle ; même si les arguments scientifiques sur lesquels s'appuie cette innovation sont criticables, c'est là un fait, qui commence à avoir son développement dans les célébrations¹⁸. Il est inévitable que l'évolution de ces trois éléments similaires : litanie pénitentielle, prière universelle et intercessions anaphoriques, provoque des interactions et qu'à l'avenir des mutations s'opèrent, et des réajustements.

Ceci mène à s'interroger sur les implicites de la question traitée dans cet article : la prière universelle contribue-t-elle à l'appropriation de la Parole ? La question ne devrait-elle pas s'adresser aussi, et même d'abord, à la prière eucharistique ? La tradition des « préfaces variables » va dans ce sens ; mais le carcan du droit liturgique actuel empêche que la question soit posée pour les autres éléments de la prière eucharistique. Si ces limitations venaient à disparaître, il faudrait examiner dans son ensemble la question de la reprise de la Parole dans la suite de la célébration, sans se limiter à la prière universelle, et peser les chances respectives de chaque élément en vue de l'appropriation souhaitée. Le risque est celui du didactisme. L'enjeu est celui de célébrations signifiantes¹⁹.

Paul DE CLERCK.

18. Voir l'article de D. Dufrasne cité à la note 9.

19. Cet article était déjà rédigé lorsqu'a été publié l'ouvrage de R. MAIRET, *Propositions pour la prière universelle*, Paris, Cerf, 1982.